

## **Tarifs spécifiques pour l'année universitaire 2021-2022**

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711 et suivants,  
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu la décision n° 2021-025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après avoir débattu et voté :

L'amendement relatif aux tarifs spécifiques 2021-2022 est **adopté** à la majorité :

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 20  
Nombre de voix favorables : 14  
Nombre de voix défavorables : 5  
Nombre d'abstentions : 1*

Le conseil d'administration, par consultation électronique du 20 au 25 mai 2021, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés les tarifs spécifiques pour l'année universitaire 2021-2022, tels que modifiés par l'amendement et annexés à la présente délibération.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 18  
Nombre de voix favorables : 15  
Nombre de voix défavorables : 2  
Nombre d'abstentions : 1*

**Article 2.**

Le Directeur général des services est chargé de l'application de la présente délibération.

Fait à Lyon, le 26 mai 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon



Jean-François PINTON

**Modalités de recours contre la présente délibération :** En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Date de transmission au contrôle de légalité : 26 mai 2021

Date de publication sur le site internet de l'École : 26 mai 2021

